L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :
JEUDI MATIN, 12 DECEMBRE.

FEUILLETON
A la Troisième Page.

NOJOQUE.—La traduction française par M. L. Placide Canonge, de l'ouvrage si curieux de M. Helper, intitulé *Nojoque*, doit paraître dans deux ou trois jours chez Mme F. Bouvain. Nous croyons devoir appeler l'attention sur cette publication qui a produit aux Etats-Unis une sensation non moins vive que le premier ouvrage du même auteur *The impending Crisis*. Celui-ci était dirigé contre l'institution de l'esclavage, tandis que celui-là est dirigé contre le nègre. C'est un procès en règle fait à la race africaine, que M. Helper veut voir disparaître aussi promptement que possible de ce continent. M. Helper a horreur de tout ce qui est noir, il oppose le Blanc au Noir comme Dieu au Diable, le Ciel à l'Enfer, le Jour à la Nuit, le Bien au Mal etc. Voici quelques passages qui permettront de juger le style et les tendances de l'auteur de *Nojoque* :

Considéré dans son incalculable grandeur, dans les formes multiples et significatives qu'il tient de la nature, qu'est donc le Blanc ? Ce que précédemment nous avons dit dans les pages précédentes. Le Blanc c'est la vie, c'est la santé, c'est la beauté, c'est l'espérance, c'est la joie, c'est le mérite, c'est le progrès, c'est la durée, c'est la bonté, la gloire, la grandeur; c'est l'harmonie, la sublimité et la perfection, c'est l'amabilité, la paix, l'excellence céleste ; c'est encore l'innocence, la vertu et la pureté ; le Blanc, enfin, est la chose qui doit être éternellement aimée, flattée, baisée, caressée, protégée et multipliée.

Qui désormais, dans les conseils de notre nation, sera assez idiot ou assez imprudent, assez perfide ou assez audacieux, assez démagogue ou assez dégénéré, assez éhonté on assez ré[illegible] pour demander que l'Amérique devienne le pays auquel soit imposé un système monstrueux, violent, consistant à marier le bien au mal ; qui osera mettre en avant cette théorie que la noirceur funeste, pernicieuse de l'Afrique, doit être mise sur un pied d'égalité avec la salutaire blancheur du Caucasien ? Qui osera élever la voix pour que cette énormité soit consacrée par les actes d'un Congrès ! Une législation pourrait-elle donc accomplir ce que la nature déclare impossible ? Si la législature fédérale et si les législatures des divers Etats sont encore souillées par les vampires et les ogres dont les vociférations réclament une mesure aussi odieuse, que ceux ci disparaissent sans retard, qu'ils laissent la place à ces hommes dont l'intelligence est élevée, dont les idées sont pratiques ; qui reconnaissent que l'univers tout entier est fait de distinctions, de différences manifestes, qui ne perdront pas le temps, et qui ne se livreront pas au ridicule en tentant d'annuler ou de modifier les irrévocables décrets de la Providence.........

Eh quoi ! biffer d'une Constitution américaine ce mot céleste : Blanc ! Non, non, jamais, jamais ! Ce monosyllabe si doux, l'un des mots les plus heureux qui aient été créés, l'un des vocables les plus sublimes, les plus harmonieux de la langue anglaise, doit être conservé dans toute sa vigueur comme le palladium d'une constitution américaine libérale, et sans cesse en marche vers le progrès. Tombent les têtes avilies des membres du Congrès Noir, plutôt que de permettre à ces détestables traîtres de retrancher de nos institutions ce mot chaste et prestigieux de Blanc !

Il y a bien des siècles, Dieu voulut créer d'innombrables quadrupèdes géants dont pas un n'existe aujourd'hui, si ce n'est sous la forme fossile. En même temps ou subséquemment, il pétrit aussi une certaine espèce de bipèdes noirs, de l'espèce *homo*, à laquelle il fixa une certaine durée d'existence. Le terme en approche rapidement, peut-être même y touchons-nous. Quand ce jour suprême arrivera,—et il viendra inévitablement,—nous verrons disparaître enfin le dernier rejeton de cette espèce abjecte qu'on nomme la Race d'Ebène,—race rampante qui, depuis le premier jusqu'au dernier de ses membres, dans le passé ou dans le présent, n'a qu'une seule et unique destinée : la fossilisation !

—En Espagne, on ne se contente pas d'arrêter les voitures, les bandits commencent à attaquer les chemins de fer. Voici ce que l'on écrit d'Irun à la *Gironde* à la date du 15 novembre :

« J'ai à vous faire part d'un fait, heureusement assez rare de nos jours, qui vient de se passer non loin de Quintanapalla, à l'entrée du tunnel No 1 de la Brujula, à environ trois heures du matin.

« A travers l'obscurité, le mécanicien du train No 11 aperçut le signal de *prenez garde* et ralentit en conséquence la vitesse de sa machine. Tout à coup elle sortit de ses rails, et fort heureusement elle, sans dommages cependant, grâce à la précaution qui venait d'être prise.

« A peine le train était-il arrêté, les wagons tombés à droite et à gauche, qu'une bande de voleurs apparut, le fusil en joue, criant aux voyageurs de se tenir tranquilles. Quelques coups de fusil furent même tirés, mais sans blesser personne.

« Le conducteur descendit immédiatement de son fourgon, en criant : *Les bagages abajo !* (Les voyageurs en bas !) Un anglais de haute stature s'élança sur un bandit, saisit le fusil qu'il tenait braqué sur lui et, lui en donnant deux ou trois bons coups sur la tête, le laissa étendu sur le sol.

« MM. les voleurs croyaient s'emparer facilement d'un *valiser* qui était parti, heureusement, par le train précédent.

« Leurs précautions étaient bien prises : ils avaient arraché un bout de rail ; puis, s'étant emparés du cantonnier, ils avaient placé sa lanterne à l'entrée du tunnel, comme signal d'alarme. Sans cette précaution de leur part, la machine et tous le wagons se brisaient infailliblement.

« Quelques colis seulement ont été emportés.

« Le gouverneur civil de Burgos arriva sur les lieux quelques heures après l'accident. Au grand déplaisir de l'Anglais, il lui a fait rendre le fusil, trophée de sa victoire, qu'il se proposait d'emporter en Angleterre, pour le placer dans sa collection d'objets curieux. »

—On écrit de Berlin :

Cinq jeunes gens firent dernièrement le pari de ne pas dormir pendant sept jours, à la condition qu'ils pourraient employer tous les moyens possibles pour se maintenir éveillés. Ils commencèrent cette épreuve le 29 octobre. Voici comment ils combinèrent l'emploi de leur temps : La nuit se passait à danser et à prendre force café, le jour à monter à cheval, à faire des armes, à s'exercer au tir, en prenant toutes les demi-heures du café. Des cinq jeunes gens, l'un gagna le pari, mais il avait maigri de vingt cinq livres. Deux succombèrent au sommeil au bout de cent trente heures de veille, un tomba malade d'une inflammation de poitrine, et le cinquième s'endormit sur son cheval dans Thiergarten, tomba et se cassa un bras.

(*Gazette de Cologne.*)

A Vendre.
Les propriétés de H. BELLOCQ, situées à Av[illegible] sont à vendre pour cause de départ. Les conditions sont très avantageuses.
S'adresser à P. M. CANTON, coin Gravier et Levée.

A louer avec possession immédiate.
Cette belle résidence de famille, située au-dessus des bureaux de Cusachs & Ogden, au coin des rues St Philippe et Royale, contenant deux salons, quatre chambres à coucher, dépense, cuisine, &c. Les conditions sont très modérées, s'adresser sur les lieux. 11 déc—6 t

Magasin à Louer
A bon marché, rue Royale, No 197 entre Ste Anne et Dumaine. S'adresser au premier étage. 11 déc

A Louer.
A louer immédiatement à un prix modéré la belle résidence comprenant tout le premier étage du magasin de Cusach & Ogden, au coin des rues St Philippe et Royale. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

Maison à louer.
La maison haute avec vérandah, remise et terrain, située à l'encoignure St-Claude et St-Philippe. Pour les conditions s'adresser à A. L. Degeorge, No 229 rue de l'Esplanade. 3 déc—

Maisons meublées et non-meublées
Dans la rue de l'Esplanade—A LOUER.
LES deux maisons admirablement situées et se touchant au coin des rues Roman et Esplanade, ayant tous les agréments modernes. Une d'elles est complètement meublée. A louer également, une grande résidence de famille sur le Chemin du Bayou, avec un plante d'orangers. On louera ces propriétés à bas prix à de bons locataires. S'adresser à HUGH McCOLL, rue Carondelet, No 60, ou à W. F. CHAPMAN, Chemin du Bayou, près Claiborne. 17 nov

A louer,
Une petite maison ayant quatre appartements, avec galerie sur la devanture, située rue Derbigny, entre Esplanade et Kerlerec. S'adresser vis à vis, chez M. Dufour. 17nov—

A louer,
Quatre magasins en briques à deux étages avec jolies résidences au-dessus, rue des Remparts, près de Lafayette, (comprenant l'encoignure.) Situation admirable pour le commerce de détail. Possession immédiate. S'adresser au bureau du shérif à E. S. WURZBURGER.

Avis.
M. SAMUEL SIMPSON est devenu associé de notre maison le 2 septembre dernier. O. B. GRAHAM & CO. Nile Orléans 13 novembre 1867. 14 nov—1m

FUSILS FINS ! FUSILS FINS !!
Les soussignés, agents de C. F. Manton, C. V. Barke, Wm. Chance, FABRICANTS DE
Fusils Fins Doubles et Simples,
ont reçu un assortiment complet de Fusils à ce sujet, Lunettes, acier d'argent, ruban d'acier, damas, etc. Ils ont reçu une grande variété de Fusils garantis et des dans les prix ordinaires.
McLEAN & OLIVIER, 55, rue du Canal.

DROGUES, MEDICAMENTS
PEINTURES, HUILES, ETC.
CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.
Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.
[illegible]
TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c., &c.
Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toute grandeur et qualités.

SPECTACLES.
Théâtre de l'Opéra.
PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI.......... Directeurs.

Jeudi, 12 décembre 1867,
Première représentation de
La Fille du Régiment,
Opéra en 2 actes de Donizetti.

M. DAMIANI remplira le rôle de Tonio.
Mlle LAMBELÉ ... Marie,
M. DUPIN ... Sulpice,
M. ROSEMBAU ... Hortensius,
Mme BOUDRO ... La Marquise,
Mlle DUHAMEL ... La duchesse.

Le spectacle commencera par la 2me représentation de
LES DOMESTIQUES,
Comédie en 3 actes.

Samedi, 14 décembre,
LA JUIVE.

On commencera à 7 heures précises. 11 déc

ACADEMIE DE MUSIQUE.
Rue Saint-Charles...Nile-Orléans.
SPALDING ET BIDWELL............Directeurs
— AUSSI —
Théâtre Olympique de St Louis.
Et Théâtre du Prince Impérial, de Paris.
A. H. DAVENPORT.................Régisseur.
PROF. YOUNKERS..................Chef d'orchestre.

Lundi soir 9 décembre 1867.
Succès remarquable de
Une Histoire Enchantée,
Grand spectacle féerique, bien supérieur à BLACK CROOK.
TROUPE DE BALLET PARISIEN,
que la presse et le public ont loué avec enthousiasme.
Le bureau est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après midi. 8 déc—

REOUVERTURE DU
Musée Crescent City.
DIX MILLE CURIOSITÉS.
Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)
Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.
C. T. AMES...............Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nile-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus ; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, ou sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pieds. Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts. 14 nov

Avis.
NOTRE maison, A. & J. DENNISTOUN & CO., de la Nile-Orléans, cesse d'exister à partir d'aujourd'hui.
La liquidation de ses affaires aura lieu par l'entremise de nos amis, MM. O. B. GRAHAM & CO (de la Nile-Orléans), qui, à l'avenir, seront nos agents.
A. & J. DENNISTOUN.
Glasgow, 1er octobre 1867. 7nov—1m

HOTELS, RESTAURANTS, etc
Maison Bellanger.
Encoignure Canal et Bourbon,
F. DUMONTEIL,
CONFISEUR,
A L'HONNEUR de prévenir le public que pour toute la saison théâtrale il a loué pour y établir une succursale de l'établissement ci-dessus, le Salon des Dames attenant au foyer de l'Opéra. On y trouvera pendant toute la durée des représentations, des rafraîchissements de toute espèce, Crèmes à la glace, Sorbets, Biscuits glacés, Gateaux, Bonbons, etc., etc. 19 nov—1m

Rotisserie et Charcuterie
A L'ENSEIGNE DU GRAND VATEL
Mr BRET
A ouvert au Marché français No [illegible], Marché à la Viande, UN ETAL DE CHARCUTERIE DE PREMIER CHOIX ainsi qu'au Marché de la rue des Magasins, où l'on trouvera les MEILLEURES VIANDES CUITES. [illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS,
32.................RUE ROYALE.................32
Tenu par Philippe Forget,
Successeur de GALPIN.
CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

RESTAURANT COSMOPOLITE
LOUIS CHAPLAIN, propriétaire,
No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux, ainsi que la cave, qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 27janv—1an

Champagne ! Sparkling Moselle !
CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co., Mareuil. Sparkling Moselle de Burgeff & Co. Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis.
A vendre par PAUL ADOUE & CO., Seuls agents, 20 rue Toulouse. 9juin—6m

G. W. DUNBAR & FILS,
LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE,
Sirops, fruits conservés, vins.
12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14
15 janv—1an

INJECTIONS ET PILULES
DU
Dr. RICORD.
Pour la guérison de la Gonorrhée récente ou chronique chez les deux sexes, médication facile, cure garantie, à vendre par E. GAUDOZ, Pharmacien, Enc. Conti et Bourgogne. 23 sept

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
ET
DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma Scrofule, &c, etc.
E. GAUDOZ, Pharmacien de l'Université de Paris, Enc Conti et Bourgogne. 23 sept

MOULOR & DUMESTRE.
IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,
13.......Rue de Chartres.......13.
Anciennement même rue No 109 1 29sept—6m

VIN DE CHAMPAGNE
De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co., à Reims.
LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.
Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.
AUGUSTE COUTURIE, No 47 rue Vieille-Levée. 5 janv—1an

JACOB OTT, Entrepreneur,
RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.
Fait et répare les caves.
Les ordres laissés au No 39, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 19 nov—1an

ENTREPOT DE TABACS DU SUD
S. FUNK
MARCHAND EN GROS
de Tabac en feuilles, à chiquer et à fumer et de Cigares.
47........Rue Gravier........47
au coin de la rue Nouvelle-Levée.
27 avril 67—1an et 147 rue Water, New York.

ST. LEON DESTEZ,
COURTIER,
63............RUE TOULOUSE............63
Entre Royale et Bourbon.
Vente et achat de propriétés. Donnera également tous son attention à la location des maisons et magasins.

LIQUIDATION. LIQUIDATION.
JOUETS. JOUETS. JOUETS.
ET
ARTICLES DE FANTAISIE.
PROSPER REBER,
23..........Rue de Chartres..........23
A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général qu'il vendra tout son stock à très bas prix; se composant de
Garnitures de toilettes, garnitures de cheminées, garnitures de lavabos, vases, statuettes, caves à liqueurs, pendules françaises, peignes en écaille et ivoire, broches et boucles d'oreilles en jais, pipes en écume de mer, boîtes à ouvrage, pupitres, tableaux, boîtes à musique, orgues, violons, guitares, accordéons, paniers, voitures pour enfants, feux d'artifices, galons or et argent pour regalias, &c &c.
Poupées de toutes qualités, et un grand assortiment de jouets, en gros et en détail.
Les marchands de la campagne et ceux de la ville sont invités à venir examiner mon stock avant d'acheter ailleurs. PROSPER REBER,
2 nov—3m 21 Rue de Chartres entre Canal et Douane.

PERUVIAN BARK BITTERS.
(Bitters de Quinquina du Pérou.)
CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT
Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.
PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la RECETTE D'UN MÉDECIN PRATIQUANT AU SUD, d'une science reconnue, composé de la meilleure ECORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.
Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en f.i son, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DEPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULAN AGRÉABLE.
Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PERIODIQUES.
Dr. M. PERL & Co., seuls propriétaires et fabricants, NOUVELLE-ORLEANS (Le.), 124, rue de Chartres.
Geo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, Agents pour la vente en gros.
A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1an

FONDERIE DE LEEDS
(ETABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à drecer, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grils à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
14 sept—6 m LEEDS & Co.

A. FLANDRY
PROFESSEUR DE MUSIQUE,
206 rue Dumaine,
19 nov—1m PRES TRÊMÉ.

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres
A. BROUSSEAU & CO.,
Importateurs, offrent à Bas Prix :
TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et émaillées.
NATTES—500 rouleaux nattes de Chine ; 100 pièces de coco.
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—Droggat, toile et feutre.
RIDEAUX—Damas de laine, Reps, tapisseries, dames, &c.
COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, à raies, &c.
CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 29 sept

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

NLLE ORLEANS à	Prix. Ire Classe	Entrepont	Pont.
St-Thomas	$60 00 or	$45 00 or	$37 50 or
Havane	40 00	30 00	10 00
Porto Rico	100 00	80 00	35 00
Hayti	140 00	70 00	35 50
Santiago de Cuba	145 00	72 50	36 25
Jamaïque	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	160 00	80 00	40 00
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25

	Ire classe.	2me classe.	Entrepont
Buenaventura	224 55	166 75	107 27
Guayaquil	256 62	248 50	133 51
Payta	276 08	242 31	133 05
Lambayeque	295 03	267 20	147 51
Huanchaco	295 03	267 20	147 51
Casma	299 78	271 99	149 89
Huacho	304 49	276 72	157 24
San Jose	295 03	267 20	147 51
Pomental	295 03	267 20	147 51
Callao	318 70	290 92	159 35
Tambo Mora	332 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	305 13	166 45
Chala	361 31	323 58	180 65
Islay	375 51	347 74	187 75
Ila	385 00	357 20	192 49
Arica	384 96	357 20	192 49
Pisagua	399 18	371 01	199 59
Mejillones	399 18	371 01	199 59
Iquique	399 18	371 01	199 59
Tocopilla	408 64	380 86	204 32
Cobija	408 64	380 86	204 32
Chanaral	418 12	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carizal Bayo	422 85	395 06	211 42
Huasco	422 85	395 06	211 42
Coquimbo	427 59	399 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 02	220 89
San Francisco	295 97	231 59	121 10
Acapulco (Manzanillo)	242 96	194 97	104 07
Punta Arenas	207 00	189 00	107 50
Realejo (Corinto)	233 20	206 25	135 20
La Union	233 20	211 56	139 50
La Libertad	243 75	216 75	143 75
Acajutla	249 00	222 00	148 00
San Jose	254 25	227 25	151 20

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nile-Orléans à Saint Nazaire $220 en or
Passage dans une cabine 2d pont avant...... 153
Passage d'entrepont......................... 100
Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.
Les enfans au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.
Aucun lit pour quatre enfants payant quart de place.
Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfans au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieraient quart de place.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.
On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.
La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.
Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.
Le steamer français GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.
Pour passage s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, agent,
10 janv—1an LSL 127, rue de la Commune

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.
Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 rivière du Nord
ST-LAURENT capitaine Bocande......Samedi 30 nov.
PEREIRE " Duchesne......Samedi 14 déc.
VILLE DE PARIS " Surmont......Samedi 28 déc.
EUROPE " Lemarié......Samedi 11 jan.
PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $160. | Seconde cabine, $85
POUR PARIS :
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $165. | Seconde cabine, $[illegible]
Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits
Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.
V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans a St. Nazaire
VIA HAVANE.
Le steamer Français GUYANNE,
Partira pour le port de la Havane, le 13 décembre à 7 heures et demie du matin, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.
Pour fret ou passage, s'adresser à VICTOR PERRILLIAT, agent, 127 rue de la Commune

POUR HAMBOURG.
Partant DIMANCHE 15 décembre.
POUR HAMBOURG Le navire à vapeur de l'Océan,
TEUTONIA,
, commandant Kier,
partira comme il est dit. On prend du coton pour fret consigné sur toute la ligne de parcours du continent.
Pour fret, s'adresser à WILLIAMS, RUPERTI & CO., 63, rue Carondelet.

L'Exposition de Paris.
La Ligne Inman.—Steamers de la Malle.
Départ du Pier No 45, North River, New York.
Tous les SAMEDIS, à midi.
Vitesse et excellents emménagements.
Passage de Première Classe, en or :
New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115 Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125 Aller et retour, $2[illegible].
Billets de retour, bons pour six mois.
Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER, Rue Gravier, No 10[illegible].

Hambourg et la Nouvelle-Orléans.
Compagnie de Paquebots Hambourgeo-Américains.
Steamers entre Hambourg, la Nile-Orléans et New York, par la voie de Southampton.
Bavaria. 3000 tonneaux...Capitaine J. Meier,
Teutonia. 2500 tonneaux...Capitaine Bardua.
Allemania. 3000 tonneaux...Capitaine E. Meier,
Borussia. 2500 tonneaux...Capitaine H. Franzen
Cimbria. 3500 ton. brut...Capitaine Trant
Germania. 3000 tonneaux...Capitaine Schwensen,
Hammonia. 3500 ton. brut...Capitaine Ehlers
Saxonia. 2500 tonneaux...Capitaine F. H. Haack,
Holsatia. 3000 tonneaux...En voie de construction.
Jour de départ de la Ligne de la Nile-Orléans
De Hambourg. De Southampton. Nile-Orléans.
Bavaria...1er oct. 4 oct. 15 nov.
Teutonia...1er nov. 4 nov. 15 déc.
Les steamers qui suivront seront nommés plus tard.
Prix du passage (payables en or) :
De la Nile-Orléans, au Havre, à Hambourg, 1res cabines, $150, 2e ch. $112, entrep. $[illegible]
Certificats de passage de Hambourg à la Nile-Orléans
Fret de Hambourg à la Nile-Orléans—3 livres sterling et 15 pour cent de prime par tonneau.
Les steamers de la ligne de New York partent tous les samedis. Pour les détails, s'adresser à WILLIAMS, RUPERTI & CO. Agence générale, rue Carondelet, No 63.
MAURY & CO, Agents pour le passage, rue de la Commune, No 181, Nile-Orléans
C. B. RICHARD & BOAS, Agence générale pour les passagers, 6, Barclay street, New-York

Pour New-York directement.
Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York, LIGNE DU "STAR."
MORNING STAR.....2500 tonneaux....Nelson, comm.
GUIDING STAR.....2500 " "
MISSISSIPPI.......2200 " "
MERRIMACK........2200 " "
MONTEREY..........1400 " Edwards, "
MARIPOSA..........1400 " Quick, "
Le vapeur
MARIPOSA,
Quick, commandant,
Partira SAMEDI, 18 décembre, à 6 h. du soir, du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson
On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.
Pour fret ou passage, s'adresser à CREEVY, NICKERSON & CO, agents, 33 rue Carondelet, Nile-Orléans.
Geo. B. HARTSON, président, No5, Bowling Green, New-York. 1er déc'66—1an

Pour New York, directement.
Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL..........CORTES,
GEO. WASHINGTON........GEN. MEADE,
GEN. GRANT................SHERMAN.
Le steamer
GEO. CROMWELL,
E. E. Vaill, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 14 décembre, à 5 heures du soir.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41

Agence de la Compagnie de steamers du Sud, à Liverpool.
Nile-Orléans, 13 novembre 1867.
Les soussignés ont établi une agence à Memphis, Tenn., afin d'y signer des connaissements pour le coton expédié de la pour Liverpool, le Havre et autres ports du continent par STEAMERS et NAVIRES à VOILES—évitant ainsi les délais, les variations du change, &c.
Ceux qui veulent tenir leur coton à la Nile-Orléans sujet aux ordres des expéditeurs, peuvent le faire assurer contre les risques de presse, par des polices ouvertes spéciales, jusqu'à présentation des connaissements convenablement endossés.
J. H. ASHBRIDGE & DECAN.
16 nov—1m.

POUR LE HAVRE,
Le beau navire français de première classe, long cours, MONGOL, capitaine Courbe, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et attant à bord, partira sans délai.
Pour le complément de son chargement, s'adresser à W. R. BUDDENDORFF, Rue Commune, No 179.
Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser comme ci-dessus ou au capitaine, à bord, poteau 33 Troisième District. 4 déc.

POUR LE HAVRE.
LA barque française de première classe HAPPY, capitaine Etchevery, du port de 700 balles, partira comme dit ci-dessus. Pour fret de 400 balles, ou l'équivalent, s'adresser à W. R. BUDDENDORFF, No 179, rue Commune, ou à CREEVY, NICKERSON & Co., 33 Carondelet. 19nov

THOS. B. BODLEY, & Co.
MARCHANDS DE
Machines et Instruments Aratoires.
De toute espèce de
MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAINE
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES, A SANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &
constamment en magasin.
Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentées de Coleman.
THOS. B. BODLEY & Co, Rue Perdido, No 9,
10fév—tlj—1an

Chapeaux ! Chapeaux !
J. J. ALBERT,
43....RUE DE LA VIEILLE-LEVEE....43
Entre Conti, Douane et Chartres.
AUX MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.
Un magasin et arrivant par chaque steamer de New York et d'Europe, un grand assortiment de chapeaux et de casquettes de feutre, fourrure, laine, casimir, drap et velours, pour hommes, cadets et enfants, choisi expressément par moi-même au Nord et en Europe, pour la vente de la ville et de la campagne. Messieurs les acheteurs sont respectueusement priés à visiter ce choix de marchandises.
Prix remarquablement réduits. 3 nov—2m

L. CRESSON,
PEINTRE,
163 et 165 rue Bourbon, près l'Opéra,
Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ : Images, chapelets, gravures, tableaux, &c., &c.
Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. 9 nov—1an

De HAVEN & Co.,
Négociants Commissionnaires,
Rue Carondelet, No 30,
Bureau de la Compagnie de Navigation de la vallée du Mississippi.
10nov—3mo Nile-Orléans.

Banque d'Amérique.
Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1867.
L'ELECTION annuelle de 13 Directeurs pour l'année prochaine aura lieu au local de cette institution, encoignure Canal et Passage de la Bourse, le 18 décembre, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. E. MORTIMER, caissier.
16nov—au 18 déc.

Bois de choix pour comptoirs, etc
DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.
ALEX. McCONNELL, rue Carondelet No 184.
1juin—1an

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.
Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin
DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.
Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 18mil—1an

BOIS DE CONSTRUCTION.
VENANT d'être reçu : Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par
V. DEMOREUELLE, Coin Toulouse et Bassin.
Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.
15février—1an

M. BOCHET,
Importeur d'Articles français pour Modes
CHAPEAUX DE PAILLE en tout genre,
RUBANS unis et façonnés, de St-Etienne, fort stock, depuis le No 1½ jusqu'à 100, 200,
RUBANS Velours de St-Etienne, bien assortis,
SOIERIES à Chapeaux, de Lyon, en toutes couleurs,
VELOURS à Chapeaux, de Lyon, en toutes couleurs
FLEURS de Paris, grand choix,
PLUMES fantaisie de Paris, beau choix,
Blonde, Blonde rebrassée, Tulles à pois, Tulles mail nes, Tulle à voiles 1¼, Crêpes français et anglais, Ruches, &c.
FORMES à Chapeaux—le plus grand choix, le plus complet du Sud, et des dernières nouveautés de Paris.
Tous les ordres seront remplis avec soin, promptitude, et à très bas prix.—Boîte à lettre à la Poste No 342.
M. BOCHET,
No 59, Rue Royale, Nile-Orléans.
Nota—Le stock est renouvelé chaque semaine. 15 sept—6m

D. DE HAVEN. W. B. RIPLEY.
RIPLEY & CO.,
Agents de bateaux à vapeur.
Rue de la Commune, No 88,
Nile-Orléans.
12 nov—

Dr. Chs. DELERY
A TRANSPORTÉ SON DOMICILE
179 RUE DES REMPARTS 179
Entre Ste-Anne et Dumaine.

Docteur A. Landry,
De la Faculté de Médecine de Paris,
No 60, rue du Maine, encoignure Royale,
TRAITEMENT HOMOEOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.
Consultations de 1 à 3 heures.
12nov—3m.

AVIS.
LE Dr. ALFRED MERCIER, de la Faculté de Paris, a transféré son bureau rue Baronne, No 292, entre Toulouse et Julia.
Consultations : De midi à 3 heures.
Office : 220, rue Girod, près de l'encoignure Baronne [illegible]
[illegible]

Ancienne pharmacie d'Estouville, encoignure [illegible]
[illegible]

Modes et Nouveautés.
MADAME ROBERT a transféré son magasin de Modes rue du Canal No 195 [illegible]
[illegible]

Compagnie des Fourneaux au Pétrole du Sud,
DE LA PATENTE DE JERVEY.
CES Fourneaux [illegible] brûlent [illegible] du pétrole [illegible]
Le Fourneau peut être vu fonctionner [illegible] bureaux et chambres à coucher [illegible]
Tous demandes [illegible] pour toutes les parties de la Louisiane.
17nov—1m JERVEY & DEMAHY

$1,000 de Récompense.
RÉSOLU que [illegible] offre une récompense de mille piastres pour l'arrestation et la condamnation de toute personne qui tera ou dommera des pièces de cinq cents, dans un des chars de la ligne [illegible]
G. T. BEAUREGARD, Président du Chemin de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton.
J. CALE, Président du Chemin de Fer de la Ville.
DAVID McCOARD, Président du Chemin de Fer du Crescent City.
W. McLELLAN, Président du Chemin de fer de la rue St Charles.
Nile-Orléans, 1 novembre 1867. 2nov—1m

ABSINTHE SUISSE
d'Edouard Pernod, Neuchâtel.
L'IMPORTATION de cet article en colis de moins [illegible] les arrangements qu'il a permettent de recevoir directement un ample approvisionnement de ce célèbre article en entrepôt [illegible] ou par caisse en lots à la convenance des acheteurs.
G. W. DUNBAR & SON, Rue St-Louis, Nos 12 et 14.
N. B.—La maison se tient responsable de la pureté de toute absinthe qui porte sa marque, de concert avec celle de la maison Edouard Pernod.

INSTITUTIONS
Institut St. Charles.
PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR LES DEMOISELLES,
104 & 106—RUE BOURBON—104 & 106.
LE cours suivi dans cette institution embrasse toutes les branches nécessaires à l'éducation la plus complète en anglais et en français. Le religion et la morale, sous la direction de M. Chalon, curé de la Cathédrale, y sont surtout l'objet de soins tout particuliers.
Pour plus amples informations, voir le prospectus qu'on peut se procurer à l'Institut. 1er nov

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme K. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DERON,
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21août—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans le plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les places de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire.
8 nov— RUFUS DOLBEAR Président.

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
LES cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.
Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et exercés.
L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à part des soins particuliers.
Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.
Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.
LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français. —Prix : $5.
Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 26 oct— MVD

O. B. GRAHAM & Co.,
139.......RUE GRAVIER.......139
Entre les rues Camp et St-Charles.
IMPORTATEURS DE
Marchandises sèches, étrangères et du pays.
AGENTS DU
"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST.
APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à caleçons; chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, ginga H, toile Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs battiste, linon Union et coton, linge damassé, Diaper, nappes et serviettes, diaprés, Huckaback, drap de coton, toile de Hollande, toile de Hollande, Toilettes, Boutons, mousselines suisses, taps checks, gingeons, Toilettes, bobbinets, mousselines suisses, tape checks, giagham, mousselines écossaises, mouchoirs Madras, coton en bobines, fil de chanvre etc. 19 1an

ENTREPOT DE TAPIS,
3.... RUE CARONDELET, PRES CANAL.
ELKIN & Co.,
APPELLENT l'attention des acheteurs sur les NOUVEAUX GENRES de leurs marchandises reçues directement d'Europe et du Nord—
TAPIS WILTON,
VELOURS,
BRUXELLES,
INGRAIN et 3 PLIS,
TOILES CIRÉES de toutes largeurs,
STORES,
CORNICHES,
ETOFFES A RIDEAUX, &c.,
A vendre AUX PLUS BAS PRIX.
Nous nous sommes assuré les services de M. H. R. BONNEVAL, autrefois de la maison J. D. Dameron & Co., qui sera heureux de rencontrer chez nous ses anciens amis et clients. 22 sept—3m

GIVEN, BROWN & CO,
N. P. GIVEN, D. A. GIVEN,
W. O. BROWN, R. K. DUNKERSON.
Successeurs de GIVEN, WATTS & CO.,
FACTEURS DE COTON
ET
COMMISSIONNAIRES,
Rue de la Commune, No 186, Nile-Orléans
20juillet—6 m

VENTES JUDICIAIRES.
RAYMOND SAUVAGE vs JEAN HUBER.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,733.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI treize janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

TROIS TERRAINS situés au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Champs-Elysées, Marigny, Solidelle et Prosper, et désignés par le No SEPT d'après un plan dudit faubourg dressé par J. Pilié, ci-devant voyer, le 7 de juin 1822. Lesdits terrains sont désignés par les Nos DOUZE, TREIZE et QUATORZE, d'après un autre plan, daté du 17 mai 1847, dressé par J. Coenier, alors arpenteur, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, et mesurant, mesure américaine, savoir : Le No Douze, trente pieds de face à la rue Prosper sur une profondeur de cent cinquante-et-un pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.—Le No Treize, trente-et-un pieds de face à la rue Solidelle sur une profondeur de cent cinquante-et-un pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.—Et le No Quatorze, trente pieds de face à la rue Solidelle sur une profondeur de cent cinquante-et-un pieds onze pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ces terrains appartiennent au défendeur pour les avoir acquis de la manière suivante, savoir : les Nos Douze et Quatorze d'Ant. Duclos, suivant acte du 4 mai 1859, au rapport d'O. Drouet, notaire public en cette ville, et le No Treize, de Ant. Duclos, suivant acte du 2 mars 1863, au rapport de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville. Et suivant acte, au rapport dudit notaire O. Drouet, en date du 23 avril 1860, ledit défendeur avait vendu lesdits Nos Douze et Quatorze à William Collins; mais ledit défendeur, usant de la faculté de rachat ou de réméré qu'il s'était réservée par cet acte, est redevenu propriétaire desdits terrains par acte, au rapport dudit notaire O. Drouet, en date du 17 de novembre 1864.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
12 déc—21,28; jan 5,12

J. M. REID vs DOWNS & CO.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 19,733 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt trois de décembre 1867, à 4½ heures, P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le contenu de la maison connue sous le nom "d'Oxford" située rue St Charles, près celle Poydras dans le Premier District de cette ville, consistant en meubles, bancs, installation de bars, liqueurs, etc, suivant le ventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans
12 déc—15,18,20,22

Vente du Shérif de la balance du fonds, et de l'installation de pharmacie.
Succession de feu James Gonegal, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 29,7[illegible].—En vertu d'un ordre de vente rendu le 4 de novembre 1867, et adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant Shérif et par lui à moi transféré, je procéderai, le SAMEDI 14 de décembre 1867, et les jours suivants, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

La balance du fonds et l'installation de la pharmacie située au No 20, rue St Charles, dans le premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
5déc—3t

John Watt et la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens de la Nouvelle Orléans

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,47[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nile-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi dix sept de décembre 1867, à 12 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication des—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située au No 11[illegible] rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 déc—6,10,12,14,17 déc

JOSEPH BILLEISEN vs D. SCHLUTER et M. GIESEN.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible].—En vertu d'un jugement rendu le 15 de novembre 1867 et signé le 23 des mêmes mois et an, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi dix sept de décembre 1867, à 11 1/2 heures P. M., en mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un alambic en cuivre avec ses accessoires complets.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 déc—6,10,12,14,17.

Vente par le Shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'obtenir un partage.
MARGUERITE & ELIZABETH WALSH demandant un partage de la propriété de leur défunte mère ELLEN WALSH, veuve de John Cashen.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,5[illegible].—En vertu d'un ordre de vente [illegible]
[illegible]

Ce dit terrain au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le Numéro Vingt dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, Dryades et Rampart [illegible]
[illegible]

Saisis dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 nov—14 déc 3

B. L. MANN & CO. vs C. W. NORTON

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,462.—En vertu d'un writ [illegible] adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI vingt trois de décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Dryades, Carondelet et [illegible]
[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent [illegible]
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans
22 nov—9—19 1[illegible] 22 déc

VENTES DE CONSTABLE.
THOMAS INGRAM vs JOHN CONNERY

PREMIERE Justice de Paix—No 7,06[illegible].—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable [illegible] Justice de Paix, je procéderai à la vente le vendredi 13 décembre 1867 à [illegible] heures sur les lieux, à la vente des propriétés suivantes : [illegible] 1 table de cuisine, 1 moulin à café, 1 perroquet et sa cage, etc., etc., etc. Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux, en billets des Etats Unis.
TERRENCE COOK, Constable 1re Justice de Paix
[illegible]

W. J. Forsyth vs Mr et Mme John Conery.

PREMIERE Justice de Paix—No 7,064.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Gifford 1re Justice de Paix, je procéderai à la vente le vendredi 13 décembre 1867 à 10 heures du matin au No [illegible] à la vente des propriétés suivantes : 1 moulin à café [illegible], 1 bureau, 1 table, 1 lit [illegible] conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
11déc—11 4 20 TERENCE COOK, Constable.

V. Weber vs Mr et Mme John Conery.

PREMIERE Justice de Paix—No 7,0[illegible]4—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Gifford, 1re Justice de Paix, je procéderai à la vente le vendredi, 13 décembre 1867, à 10 heures du matin, au No 124 rue Bienville, les propriétés suivantes : Deux grands matelas en mousse, 2 petits matelas, 2 bois de lit [illegible]. Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
11déc—11 4 20 TERENCE COOK, Constable.

AVIS JUDICIAIRES.
Mme Virginia L. Bullard, épouse de J. L. E. Blanc vs J. L. E. Blanc, son mari.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Troisième Cour de District de la Nile Orléans—No 20,[illegible].—Jugement par les présentes que le 29 juin 1867, jugement a été rendu dans cette Cour dans le procès suivant dans les termes et chiffres suivants, savoir :

Dans cette affaire, soumise à la Cour pour adjudication, avec conseil entendu, et preuves et conclusions enregistrées, la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse :—Il est ordonné, adjugé et décrété, que jugement de séparation de biens soit et il est par les présentes rendu en faveur de la demanderesse Mme Virginia L. Bullard, épouse de J. L. E. Blanc, et contre le défendeur : il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la demanderesse recevra du défendeur la somme de treize cents piastres, avec intérêt légal, du 23 novembre 1849 à parfait paiement—et les frais de procès—avec le privilège et l'hypothèque que la loi accorde aux femmes mariées sur les biens de leurs maris pour garantir leurs droits dotaux, paraphernaux et autres droits.]

Jugement rendu le 29 juin 1867.
Signé le 14 novembre 1867.
Signé : E. T. FELLOWES juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nile-Orléans, ce 11 novembre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-sept, et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.
7 déc—7,10,12 déc D. C. BYERLY Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par les présentes que le 6 novembre 1867 jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir : No 18,185—Ellen A. Graves, épouse de J. M. Frankenbush, contre Jacob M. Frankenbush, son mari. Dans cette affaire soumise à la Cour pour adjudication du consentement des avocats, d'après les preuves enregistrées—la Cour considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse : Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Ellen A. Graves, épouse de Jacob M. Frankenbush, résidant dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et contre le défendeur, le dit Jacob M. Frankenbush, son mari; qu'il y ait séparation de biens et qu'elle soit séparée de biens avec le dit défendeur ; et que la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre elles soit et elle est par les présentes dissoute; que la demanderesse ait l'administration pleine et entière de ses biens industriels; que le défendeur soit condamné à payer la somme de quatre cents quarante quatre piastres et quarante huit cents avec l'intérêt légal à partir du jour de la demande et les frais du procès, et que la demanderesse jouisse du privilège et de l'hypothèque qui est accordé aux femmes mariées sur les biens de leurs maris, pour garantir leurs droits.

Jugement rendu le 6 novembre 1867.
Signé le 11 novembre 1867.
(Signé) : CH. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 12 novembre de l'année de Notre-Seigneur mil-huit-cent-soixante-sept et la 92ème année de l'Indépendance des Etats Unis.
13 nov—27—déc 12 F. A. WOOLFLEY, Greffier.

Succession de Jacob B. Ehlers— No 30,069.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Pierre Helwege a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jacob B. Ehlers, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
12 déc—16,21

Succession de Guillaume Watts—No 29,763.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Richard J. Nugent, administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
12 déc—16,21

Succession de JOHN LAW—No 30,021.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Louisa Buckley, veuve de John Law, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John Law, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. R. L. SHELLEY, Greffier.
déc—3,7,12

Succession de ALFRED M. MAILLOT — No 30,022.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Louis Jules Maillot a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Alfred M. Maillot, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. R. L. SHELLEY, Greffier.
3 déc—3 8,12

Succession de JOSEPH GINDER—No 30,088.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Henry Ginder a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Joseph Ginder, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
7 déc—7,12,17

Succession de Edouard Sputh - No 30,051.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Gottlieb Muller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu Edouard Sputh, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
3 déc—13,16

VENTES A L'ENCAN.
PAR E. ROGER & CO.
VENTE SANS RESERVE.
200 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins,
500 Douz. Chapeaux,
200 Lots Linge fait de saison,
100 Douz. Sacs de voyage.
PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.
JEUDI, 12 décembre, il sera vendu, à 11 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—
200 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général pour hommes, femmes et enfants.
AUSSI
500 douz chapeaux, comprenant un assortiment frais et choisi.
— AUSSI —
200 lots linge fait de saison.
ET
Une grande facture de sacs de voyage, pour clore consignations.
Conditions à la vente. 11 déc

Vente sans réserve.
400 Colis et Lots Marchandises sèches étrangères et américaines.
PAR E. ROGER & Co.,
H. SAMORY, encanteur.
JEUDI, 12 décembre, il sera vendu à 10 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée :
400 colis et lots marchandises sèches étrangères et américaines, telles que :
Coton blanc et écru, indiennes, denims, coutils à matelas, mérinos, alpacas, toiles à drap, cotonnades, satinets, casimirs, flanelles, couvertures laine, mousselines de laine, drap, calicots, chemises et caleçons, pantalons, bobinets, rubans, rubans velours, bonneterie, cravates, manteaux, mantelets, crash, kersey, jupons à ressorts, serviettes, nappes, &c.
Conditions à la vente. 11 déc

VENTE SANS RESERVE.
Jouets. Jouets.
PAR E. ROGER & CO.
H. SAMORY, Encanteur.
JEUDI, 12 décembre, il se vendu, à 10 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—
200 lots jouets, comprenant un assortiment général.
Conditions—à la vente. 11 déc

PAR G. DE FERIET.
Vente péremptoire, à l'enchère publique, d'une magnifique résidence en briques et à quatre étages, No 212 de la rue Royale, entre les rues St Philippe et Ursulines. Une jolie et bonne résidence, Nos 169 et 171 de la rue Marais, entre les rues Ste Anne et Dumaine. Une maison agréable dans la rue St Philippe, entre les rues Robertson et Villeré.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, No 62, rue Royale.
MERCREDI, 18 décembre 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—
1o—UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, St Philippe, Chartres et Ursulines. Ledit terrain a [illegible] pieds 5 lignes de face à la rue Royale, sur [illegible] pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur.
Les bâtisses et améliorations comprennent une magnifique maison en briques et à quatre étages, No 212 de la rue Royale, bâtie de la manière la plus solide, nouvellement réparée et peinte, ayant au rez-de-chaussée, une magnifique porte cochère, un grand magasin et une chambre; au second, un corridor, une grande salle à manger et deux autres chambres, au trois étage, quatre chambres et deux corridors et au 4e, quatre chambres, [illegible]
[illegible]
La cour est pavée en pierre plate, et l'eau y est introduite.
C'est une des meilleures maisons du Deuxième District, à proximité du voisinage de tous les centres de commerce [illegible]
2o—UN TERRAIN situé dans le même District dans l'îlet compris entre les rues Marais, Ste Anne, Tremé et Dumaine. Le dit terrain a [illegible] pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marais, sur 127 pieds [illegible] de profondeur.
Les bâtisses et améliorations comprennent une bonne résidence couverte en ardoises, ayant quatre chambres et un galerie derrière et deux cabinets dans la mansarde.
La bâtisse a étage dans le fond à quatre chambres. L'eau y est introduite, la cour intérieure est bien briquetée et il y a un magnifique puits [illegible]
3o—UN TERRAIN situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues St Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson. Le dit terrain a 31 pieds [illegible] face à la rue St Philippe, sur 127 pieds [illegible] de profondeur.
Les bâtisses et améliorations comprennent une maison [illegible] quatre chambres [illegible]
CONDITIONS—La moitié comptant; le reste à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt [illegible]
[illegible]
Agréables résidences sur le Chemin du Bayou, dans les rues Roman et Prieur.
PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, No 62 rue Royale.
SAMEDI 14 décembre 1867, à midi, il sera vendu à [illegible]
[illegible]
Deux terrains avec [illegible] dans le Deuxième District [illegible] rues Prieur, Esplanade et Roman. Ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus.
[illegible]
Conditions [illegible]

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.
Propriété de prix à l'angle des rues Levée et Pauline.
PAR G. de FERIET, encanteur.
Bureau No 62, rue Royale.
SAMEDI 14 décembre 1867 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-dessous décrite :
Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Pauline, Peters [illegible] Levée, Independence [illegible] et Chartres. Le dit terrain mesure [illegible]
[illegible]
Les bâtisses et améliorations qui y trouvent dessus comprennent une maison basse, en bois [illegible]
[illegible]
L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, par devant Robert J. Kerr, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 déc

Vente importante de
Actions, Scrips, &c., sans limite ou réserve pour clore une Société.
PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.
MERCREDI, 18 décembre 1867 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique sans aucune réserve ou limite—
— ACTIONS —
282 actions de la Banque de la Nile Orléans, d'après le certificat No 2'41.
22 actions de la même banque, d'après le certificat No 2'1[illegible]
5 actions de la Banque de la Louisiane, d'après le certificat No 1 223.
— SCRIPS —
Le certificat No 291 de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands pour 1[illegible] s'élevant à $11,410 (intérêt non payé)
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 8 déc—8,11,14,18déc

Meubles, Bijoux, Argenterie &c.
Succession de Robert Yorston.—No——.
PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.
VENDREDI, 20 décembre 1867 à 11 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Victoire et Espagne, Troisième District, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, les articles ci-après décrits et appartenant au défunt, savoir :
Un lot de meubles : Bois de lit, armoires, bureaux, tables, chaises, gravures, porcelaine, literie, linge de table, &c.
— Egalement —
Un lot de bijoux : Lunettes en or, porte-crayons en or, boutons de chemises, montre et chaîne en or, &c.
— Egalement —
Un lot d'argenterie.
Immédiatement après, il sera offert un magnifique lot d'outils de tonnelier, barriques.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 8 déc—8,9,12,14,17,20 déc

Terrains de prix pour bâtir, dans la rue Enghien, entre les rues Victoire et Levée.
SUCCESSION DE JOSEPH SCHOLL.
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.
SAMEDI, le 21 décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 17 juillet 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir :
Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville. Ledit terrain est désigné par le No 2 de l'îlet compris entre les rues Levée, Victoire, Espagne et Enghien; il a 33 pieds de face à la rue Enghien, sur 92 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 1, 102 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur de l'autre côté, et 31 pieds 3 pouces 1 ligne de largeur sur la ligne du fond.
Conditions—La moitié comptant; et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt, de la date à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue. En cas de procès, l'acquéreur devra payer 5 pour cent (commission d'avocat) sur le montant recouvré.
L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 nov—23 30 —7 14 21 déc

Résidence en briques, à trois étages, dans la rue Marigny, entre les rues Victoire et Levée.
SUCCESSION DE S. P. DE LA BARRE.
No 27,355.
PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, No 62 rue Royale.
SAMEDI, le 21 décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, (No 27,355 du docket de la Cour) daté du 3 juillet 1867, les propriétés ci-après décrites et appartenant à la dite succession, savoir :
Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Victoire, Levée et Champs-Elysées. Le dit terrain a au pied américain, 28 pieds 3 pouces de face à la rue Marigny, sur environ cent pieds de profondeur.
Les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, comprennent une résidence en briques, à trois étages, ayant, au-dessous, un vestibule et deux salons divisés par des portes à coulisses; au deuxième étage, un corridor, deux chambres à coucher, un cabinet et une galerie dans le fond; au troisième étage, deux chambres à coucher et un cabinet. Les bâtisses du fond comprennent une bâtisse en briques, à 3 étages, ayant une cuisine, chambre à repasser, 5 chambres, lieux d'aisance au-dessus et au-dessous; écurie, cour pavée, waterworks, &c.
Ensemble, 30 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane, réduites à 37.
CONDITIONS—L'acquéreur fournira un billet pour actions [stock note] de $780, payable le 1er janvier 1868 et renouvelable d'après la charte de la banque des Citoyens de la Louisiane.
Pour le reste du montant de l'adjudication, un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait payement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur.
En cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement d'aucun billet, l'acquéreur sera tenu de payer cinq pour cent de frais d'avocat, sur le montant recouvré.
L'acte de vente, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis, pardevant Eusèbe Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs.
19 nov—23,30—7,14,21 déc

VENTES A L'ENCAN.
PAR G. DE FERIET.
Magnifique Résidence en Briques, au coin des rues Hôpital et Royale.
PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale, No 62.
SAMEDI le 14 décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—
UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Hôpital, Condé ou Chartres, et Quartier. Ledit terrain a environ 40 pieds de face à la rue Royale, sur environ 60 pieds de profondeur et face à la rue de l'Hôpital.
Les bâtisses et améliorations comprennent la résidence en briques, bâtie et solidement construite, avec installation de gaz, ayant deux magnifiques salons, une cour, une salle à manger, un cabinet élevé, une chambre finie dans la mansarde; dans le fond, une bâtisse en briques et à étage, ayant le gaz dans la cuisine, fourneau et bouilloire entourés de maçonnerie; dans le fond, une bâtisse en briques et à trois étages, ayant deux cuves, waterworks, écurie, lieux d'aisance, pompe, puits, &c. La cour est parfaitement pavée en pierres plates et a deux entrées : l'une dans la rue Royale, et l'autre dans la rue de l'Hôpital.
Les personnes qui désirent acheter une bonne résidence sont invitées à venir examiner cette propriété. On peut en avoir les clefs au bureau de l'encanteur.
Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées, et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procédures judiciaires pour le recouvrement d'un billet, l'acquéreur devra payer cinq pour cent (commission d'avocat) sur le montant recouvré.
Les actes de vente, avec les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Gottschalk & Magner, notaires publics, aux frais des acquéreurs.
11 déc—jusq'à v.

Grande vente, à termes avantageux, pour effectuer un partage de biens fonciers, situés dans les 1er, 2me et 3me Districts de cette ville, et comprenant de beaux magasins, résidences de choix, &c.
Théodule Adam et als. vs. Joseph L. Vincent et als.
Vente pour effectuer un partage.
No 29 947 Dossier de la Deuxième Cour de District.
PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale, No 62.
SAMEDI, le 21 décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, en date du 2 novembre 1867, dans l'affaire pour opérer un partage entre les héritiers, Théodule Adam et als vs. Joseph L. Vincent et als—No 29,947 du docket de la susdite Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, les propriétés ci-après décrites, savoir
Propriétés dans le Premier District.
1o—Un lot de terre ensemble avec les améliorations et les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Julia, Camp, Magasin et Girod, mesurant 31 pieds 11 pouces et 1½ de face à la rue Julia, sur 76 pieds et 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistent en 12 chambres, galerie, lieux d'aisance, &c. Cette propriété se trouve située dans une des localités les plus recherchées du Premier District, la rue Julia étant pavée en "blocks de granit". Cette propriété se trouve au centre des affaires, elle est entre deux voies de chemin de fer de la ville, et devrait attirer l'attention des capitalistes comme placement avantageux.
2o—Un lot de terre touchant au ci-dessus, mesurant 26 pieds de face à la rue Julia, sur 80 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistent en une boutique maison basse en bois, divisée en deux boutiques, et contenant 4 chambres, 2 cabinets, avec arrière bâtisse contenant deux chambres, lieux d'aisance, citerne, &c.
3o—Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, Lafayette, Commerce et Girod, et désignés par les Nos 7 et 14.
Le lot No 14 mesure 24 pieds 1 pouce de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur 76 pieds 5 pouces de profondeur. Y compris les bâtisses et améliorations qui consistent en un magasin en briques à deux étages couvert en ardoises.
Le lot No 7, attenant sur la ligne du fond au ci-dessus lot, mesure 18 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Commerce, 91 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot sur la rue Lafayette, 75 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur de l'autre côté, sur la [illegible]
[illegible]
Ces deux magasins se trouvent à peu près au centre des affaires, et rendent leur position avantageuse, etc.
5o—Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St Charles, Apollo, Thalia Baronne et Coliseum [illegible]
[illegible]
6o—Un lot de terre situé dans le 1er District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles (ci-devant Nayades), Delord, Camp et Calliope, mesurant 25 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue St Charles [illegible]
[illegible]
Cette belle propriété se trouve dans le voisinage du Tivoli [illegible]
[illegible]
Propriétés dans le Second District
7o—Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Canal, Franklin et Douane, mesurant [illegible]
[illegible]
9o—Un lot de terre situé dans le Second District [illegible]
[illegible]
Les bâtisses, &c. consistent en une maison en briques à trois étages [illegible]
[illegible]
12o—Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville [illegible]
[illegible]
13o—Deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville [illegible] rues Bourgogne et St-Philippe.
Les dits terrains sont désignés par les lettres A et B.
[illegible]
Le terrain B mesure 31 pieds 7 pouces et de face à la rue des Ursulines sur 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur. Les bâtisses consistent en une maison en bois, contenant 4 chambres, galerie, lieux d'aisance, etc.
Le terrain A ainsi que les améliorations qui se trouvent dessus est loué à bail à Louis Goy et le dit bail par lui transféré, avec le consentement des propriétaires, à M. Pierre Grioux, jusqu'au 1er novembre 1868, à raison de $20 par mois.
12o—Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Hôpital, Vieille-Levée (maintenant Decatur), Quartier et Condé [illegible]
[illegible]
Les bâtisses comprennent une maison en briques à deux étages, couverte en ardoises, avec balcon sur la rue, [illegible]
[illegible]
Cette propriété est bien située, parfaitement construite et est en tout point digne de l'attention des acheteurs.
14o—Un îlet de terre dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 55, et borné par les rues Bouque, St-Jacques, Bienville et l'avenue Carondelet [illegible] Cet îlet est divisé en 30 terrains qui portent les Nos de 1 à 30 inclusivement.
Les terrains Nos 1, 2, 3, 4 et 5 (le lot No 1 formant le coin des rues Douane et St-Jacques) mesurent chacun 34 pieds de face à la rue de la Douane sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les terrains Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 (les lots Nos 6 et 13 étant des terrains de coin) mesurent comme suit :
Le lot No 6 mesure 34 pieds 8 pouces et une ligne de face à l'Avenue Carrollton, 140 pieds, 8 pouces de profondeur et face à la rue de la Douane, 137 pieds 7 pouces de profondeur sur une ligne qui le divise du lot No 7, et 34 pieds de large sur la ligne du fond.
Le lot No 7 mesure 34 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à l'Avenue Carrollton, 137 pieds, 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 6, 134 pieds, 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 8 et 34 pieds de large sur la ligne du fond.
Le lot No 8 mesure 34 pieds, 8 pouces et 1 ligne de face à l'Avenue Carrollton, 134 pieds, 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 7, 131 pieds, 6 pouces et 3 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 9 et 34 pieds de large sur la ligne du fond.
Le lot No 9 mesure 32 pieds, 10 pouces de face à l'Avenue Carrollton, 131 pieds, 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 8, 128 pieds 7 pouces et 2 lignes, sur la ligne qui le divise du lot No 10 et 32 pieds, 8 pouces et 4 lignes de large sur la ligne du fond.
Le lot No 10 mesure 32 pieds, 10 pouces de face à l'Avenue Carrollton, 128 pieds, 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 9, 125 pieds, 8 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 11 et 32 pieds, 8 pouces et 4 lignes de large sur la ligne du fond.
Le lot No 11 mesure 34 pieds 8 pouces 1 ligne de face à l'Avenue Carrollton, 125 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10 122 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 12, et 34 pieds de large sur la ligne du fond.
Le lot No 12 mesure 34 pieds 8 pouces 1 ligne de face à l'Avenue Carrollton, 122 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur, sur la ligne qui le divise du lot No 11, 119 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 13, et 34 pieds de large sur la ligne du fond.
Le lot No 13 mesure 34 pieds 3 pouces et 1 ligne de face à l'Avenue Carrollton, 119 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 12, 116 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur et face à la rue Bienville, et 34 pieds de large sur la ligne du fond.
Les lots Nos 14, 15, 16, 17 et 18 (le lot No 18 formant le coin) mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Bienville sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les lots Nos 19 et 20 étant des terrains de clef, mesurent chacun 32 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue St Jacques sur 165 pieds de profondeur
14o—Deux terrains dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Grands Hommes (maintenant Dauphine), Bagatelle, Paix, Casacalvo actuellement Royale) et Union, désignés par les Nos 3 et 4 et mesurant comme suit :
Le lot No 3 mesure 48 pieds de face à la rue Bagatelle (qui est la continuation de la rue Bourbon) sur 80 pieds 10 pouces de profondeur en re lignes parallèles.
Les bâtisses et améliorations consistent en une grande maison basse divisée en deux corps de logis, contenant 9 chambres, arrière bâtisses contenant 3 chambres, 2 cabinets et une galerie, 3 cuves, puits, lieux d'aisance, etc.
Le lot No 4 mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Grands Hommes (maintenant Dauphine) sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles
Les bâtisses et améliorations comprennent une maison à un étage, en briques, avec lucarnes, couverte en ardoises, contenant 4 chambres, une galerie, 2 cabinets; dans la mansarde 2 chambres et 4 cabinets ; une arrière-bâtisse en briques couverte en tuiles contenant 4 chambres, cour carrelée, arbres fruitiers.
Cette partie de la ville passant devant cette propriété, qui par rapport à sa situation avantageuse, peut toujours rapporter un bon loyer.
Le tout conformément aux plans faits par Chas. A. de Armas, voyer et ingénieur civil, en date du 30 mai 1867, et qui l'on peut voir à la Bourse des Encanteurs.
Conditions :
Pour les sept-huitièmes du prix que rapporteront les propriétés ci-dessus décrites :
Un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis et la balance payable en deux portions égales, à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, portant six pour cent d'intérêt par an du jour de la vente à maturité, et huit pour cent d'intérêt du jour de la maturité à parfait paiement. Pour la huitième partie du prix desdites propriétés, un tiers comptant en billets du Trésor des Etats Unis, la balance comme ci-suit :
Un tiers le 1er mars 1869, à Mlle Catherine Ernestine Guillotte, et l'autre tiers payable à Euphémie Odile Guillotte le 8 septembre 1872 en billets des acquéreurs portant huit pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Le dit intérêt payable tous les six mois, jusqu'à parfait paiement; le tout garanti par le privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec la stipulation d'usage de cinq pour cent pour honoraires d'avocat, en cas de poursuites judiciaires, et la clause de "non aliénation". Les propriétés devront être assurées et les polices transférées au vendeur.
Actes de vente, avec timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant C. V. Foulon, notaire public, aux frais des acquéreurs.
13 nov—23 27 30—4 7 11 18 et 21 déc.

VENTES A L'ENCAN.
PAR THOMAS & SPEAR.
Succession de St. Clair Mandeville.
Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
Cheval, Buggy et Harnais.
PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur
Salle de vente, 36, rue Bienville.
LUNDI, 23 décembre 1867 à midi, il sera vendu, dans le Passage de la Bourse, entre les rues Canal et Douane, en vertu de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 décembre 1867, pour le compte de la susdite succession.
Un cheval, buggy et harnais.
Un jeu de harnais. 12 déc—12,17,21,22 déc

Excellent Coffre-fort, Beaux Meubles de bureaux et Balustrades en fer.
Succession de St-Clair Mandeville.
PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,
Salle de vente, 36, rue Bienville.
SAMEDI, 21 décembre 1867, à midi, il sera vendu à notre salle d'encan, 36, rue Bienville, entre Chartres et Vieille-Levée, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 7 décembre 1867, pour le compte de la susdite succession :
Un excellent coffre-fort "Fire Proof".
Un lot de beaux meubles de bureaux,
Un do do balustrades en fer pour bureaux.
Condition—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 déc—12,17,20,21

Succession de Dame Céleste Macarty.
Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans.
No 29 524.
Propriété de valeur, améliorée, dans le Deuxième District, faisant face aux rues Bourgogne, Toulouse, Ursulines et Villeré.
PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Salle de vente, 36 rue Bienville.
SAMEDI le 11 janvier 1868, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 9 décembre 1867, les propriétés ci-après décrites appartenant à la susdite succession :
1o. Un lot de terre renfermé par les rues Toulouse, St Pierre, Bourgogne et Dauphine, portant le No 1[illegible], ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur la rue Toulouse sur une profondeur de 75 pieds 9 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles avec les améliorations qui s'y trouvent désigné sur le plan par la lettre C.
2o. Un lot de terre contigu au précédent, portant le No 129 ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 75 pieds 9 pouces et 2 lignes [illegible]
3o. Un lot de terre renfermé dans le même îlet, mesurant 33 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Bourgogne, sur 75 pieds 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec une grande maison en briques par 2 étages et les Nos 142 et 144, couverte en ardoises, designé sur le plan par la lettre A.
4o. Un lot de terre portant le No 123, renfermé dans l'îlet compris entre les rues Bourgogne, St Louis, Rempart et Toulouse, ayant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourgogne sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur [illegible]
[illegible]
5o. Un lot de terre dans l'îlet renfermé par les rues Villeré, Marais, St Philippe et Ursulines, mesurant 37 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Villeré, sur 127 pieds de profondeur [illegible]
[illegible]
TERMES ET CONDITIONS—Une moitié comptant la balance à un crédit de 12 mois, en billets portant huit pour cent d'intérêt [illegible]
[illegible]
Les actes de vente passeront devant Félix Grima, notaire public [illegible]
[illegible]

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.
Succession de M. C. MARSEILLES—No 29,934
Meubles etc.
PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO
GARDNER SMITH, encanteur.
Bureau rue du Camp, No 90
IL sera vendu, le mardi 17 décembre 1867, à 10 heures [illegible]
[illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 déc.

PAR CHARLES E. FORTIER
Meubles. Meubles.
Succession de Mme Simon Meyrée, veuve de Joseph Nash.
PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur
Bureau rue Bienville No 33
LUNDI 23 décembre, à 10 heures du matin sera vendu sur les lieux [illegible]
[illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Deux terrains de prix à Brooklyn, dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve.
Succession de Joseph Cailleux.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur
Bureau, rue Bienville, No. 33.
SAMEDI [illegible] janvier 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté du 19 décembre 1867, les propriétés suivantes :
[illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
[illegible]

Propriétés dans le Troisième District.
Succession de Francis Anton Fick.
PAR CHS. E. FORTIER, Encanteur,
Bureau, No 33 rue Bienville.
SAMEDI, [illegible] 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane [illegible]
[illegible]
Termes—La moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets des acquéreurs garantis par hypothèque sur la propriété avec 8 0/0 d'intérêt de la date de la vente jusqu'à parfait paiement [illegible]
Acte de vente pardevant Alcée J. Kerr, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats Unis. 11 déc—24 28—jan 4,11

Propriété de valeur dans le Troisième District.
Succession de Rose André Cavelier, épouse décédée de Louis Forneret.
Par CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau rue Bienville No 33
SAMEDI 11 janvier 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans et daté du 4 de décembre 1867—la propriété ci-après décrite :
DIX-SEPT LOTS de terre situés dans le Faubourg Tremé dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 à 17, de l'îlet No 10, compris entre les rues Broad, White, Abadie et Orleans, ayant un plan fait par A. d'Hemécourt, le 12 octobre 1867 et déposé au bureau de L. Hermann, ci-devant notaire en cette ville, les dits lots de terre mesurent, en pieds américains, comme suit :
Le lot No 1, 40 pieds 2 lignes face à la rue White, 6 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du fond, 100 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2, et 107 pieds 4 pouces sur l'autre côté. Les lots Nos 2 à 8 inclusivement, mesurent chacun 25 pieds de face à la rue White par 100 pieds de profondeur, le lot No 8 sur la rue White, étant les rues White et Abadie. Les lots Nos 9 à 17 inclusivement, mesurent chacun 25 pieds de face sur la rue Abadie, par 26 pieds 10 pouces sur la ligne du fond, le lot No 9 ayant une profondeur de 216 pieds 1 pouce et 5 lignes sur la ligne qui le sépare des lots Nos 1 à 8, et 206 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 10. Le lot No 10 ayant une profondeur de 196 pieds 1 pouce et 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 11, et 186 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 9. Le lot No 11 ayant une profondeur de 196 pieds 1 pouces et 6 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 10, et 186 pieds 1 pouce et 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 12, et le lot No 12 ayant une profondeur de 186 pieds 1 pouce et 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 11 et 176 pieds 10 pouces et 1 ligne sur l'autre côté. Les lots Nos 13 à 16 inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Broad, par 100 pieds de profondeur, et le lot No 17 mesure 16 pieds 3 pouces de face à la rue Broad, 56 pieds 2 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond, par 100 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 16, et 107 pieds 4 pouces sur l'autre côté. Le lot No 13 forme un des coins des rues Broad et Abadie. Ensemble, toutes les bâtisses, améliorations, droits, privilèges, etc.
Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque sur les bâtisses devront être assurées et la police transférée. En cas de poursuites l'acquéreur devra payer 5 pour cent, sur le montant réclamé.
Acte de vente par devant Alcée J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur, et compris les timbres de Revenus des Etats-Unis. 10 déc—11,21,28—4,11 janv

Propriétés dans la rue St Ferdinand, entre les rues Bons Enfants et Amour.
SUCCESSION DE MME VVE JOSEPH SCHEMEL.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 11.
SAMEDI, 14 décembre 1867, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 7 novembre 1867, les propriétés suivantes :
Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, avec les droits, voies, etc., situés au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 15 et 16 de l'îlet No 11, compris entre les rues Bons Enfants, St Ferdinand, Port et Amour lesquels terrains se touchent et ont chacun, au pied américain, 26 pieds de face à la rue St Ferdinand, sur 131 pieds 6 pouces 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. La bâtisse sert de boulangerie.
— Egalement —
A 4 heures de l'après-midi, à la dernière résidence du défunt, dans la rue St Ferdinand, entre les rues Bons Enfants et Amour :
Un lot de meubles comprenant : bois de lit, chaises, armoires, ustensiles de cuisine, et tous les accessoires de la boulangerie, outils, vitrières, etc, qui se trouvent sur les lieux : Un wagon de boulangerie, un cheval, etc.
L'acquéreur aura le privilège de l'étal du défunt, au marché français.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis, pardevant E. Lauer, notaire public, aux frais des acquéreurs.
12 nov—19 23 30—7 et 14 déc

Terrain pour bâtir dans la rue Bienville.
VENTE A L'ENCAN.
Succession de GUSTAVE F. BEIGHMAN.
PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 33.
SAMEDI, 21 décembre 1867, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 12 novembre 1867, le terrain suivant, appartenant à la susdite succession, savoir :
Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 84 compris entre les rues Bienville, Conti, Télémaque et Cortez. Le dit terrain est désigné par le No 13, 1/4, au pied américain, 34 pieds, 8 pouces de face à la rue Bienville, sur 163 pieds, 4 pouces et demi de profondeur.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu intérieur des Etats-Unis, par devant Alcée J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
10 nov—29 nov. 7, 14, 21 déc

VENTES A L'ENCAN.
PAR VINCENT & CO.
Marchandises sèches étrangères et américaines, Draps, Doeskins et Casimirs français.
PAR VINCENT & CO.
W. P. VINCENT, encanteur.
AUJOURD'HUI, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—
1 0 colis et lots de marchandises sèches de choix et de saison, pour le commerce de la ville et celui de la campagne, comprenant en partie :
Coton blanc et coton écru 3/4 à 12/4 à draps et à chemises, flanelles croisées et unies, osnaburgs, coutils à matelas, stripes, denims, kerseys, jeans, cotonnades, mérinos, alpacas, mousselines laine, serviettes, mouchoirs, mailles suisses, bonneterie anglaise, crash, satinets, couvertures laine, Balmorals, Malakoffs, &c., &c.
Egalement—
50 pièces draps et castors français,
50 " doeskins et casimirs.
— Et —
200 manteaux, paletots et basques du dernier genre.
12déc

PAR HOLZ BLOHM & CO.
Vente pour le compte de qui il appartiendra.
Les billets de la ville seulement au pair.
Grande vente spéciale de Sacs de voyage français, Sacs, Porte-monnaie, Résilles, Cannelle de fil à M-14, Bijouterie en jais et en corail, Corsets français.
PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur.
JEUDI 12 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu,
— Sans réserve —
— Pour le compte de qui il appartiendra —
2000 sacs de voyage, extra fins de toutes grandeurs et qualités, pour dames et pour messieurs,
500 douz sacs et porte-monnaie en soie, velours cuir, maroquin, argent et or,
1000 résilles en chenille et velours, unies et à colliers,
1000 cannelle Sheffield extra fines,
1000 parures en jais et en corail,
400 douz. corsets brodés et unis
Ces articles sont d'importation directe et seront vendus sans aucune réserve quelconque, pour payer les frais et les droits pour le compte de importateurs.
Conditions—Comptant, seulement en billets de la ville au pair. 11 déc.

Les Billets de la ville pris au pair.
Grande Vente d'importateur, spéciale et sans réserve
Articles de modes, pour le compte de qui il appartiendra
Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.
JEUDI 12 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan au No 21 de la rue de Chartres il sera vendu, sans réserve, pour le compte de qui il appartiendra :
[illegible] cartons rubans français de fantaisie à chapeaux.
[illegible] do rubans unis.
150 do plumes.
[illegible] do fleurs artificielles
[illegible] do cols dentelle ronds et brodés
[illegible] pièces velours à chapeaux toutes couleurs,
[illegible] do mousseline Tarlatan,
[illegible] do batiste
[illegible] do mousseline suisse non brodée,
[illegible] douz voiles dentelle,
[illegible] do [illegible]
50 caisses chapeaux des derniers genres pour les modistes et enfants
— Et —
10 caisses de toute espèce de jouets.
Conditions—Comptant, seulement en billets de la ville au pair, le reste en billets du Trésor des Etats Unis. 11 déc.

Succession de CASIMIR OTHON.
— No —
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
Meubles de maison, linge de corps, et porcs.
PAR HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.
VENDREDI, [illegible] décembre, [illegible]
[illegible]
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR LOUIS STERN & BRO.
300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
30 malles Congress et Balmorals d'hommes et de jeunes garçons.
PAR LOUIS STERN & BRO,
M. STERN, encanteur.
Bureau, rue du Camp No 30
Vente importante pour le compte de qui il appartiendra.
VENDREDI, 13 de courant, il sera vendu, à 10 heures précises, dans le salon d'encan, au No [illegible] de la rue du Camp—Un grand assortiment de
[illegible]
Conditions—à la vente.

PAR NELLIGAN & BASSETTI
BONS DE L'ETAT.
PAR NELLIGAN & BASSETTI,
JAS. NELLIGAN, encanteur,
Bureau [illegible]
IL sera vendu le LUNDI 2 de janvier 1868 à midi, dans la salle d'encan, au coin des rues Canal et [illegible]
[illegible]
Egalement—
[illegible]
Conditions—comptant.

PAR S. GUINAULT
Meubles de salon, Quincaillerie &c.
PAR S GUINAULT, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse et Bourbon
VENDREDI 13 décembre 1867, il sera vendu à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan—
Un lot de meubles de salon
[illegible]
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR W. H. BUNNELL.
Argenterie de table, doublement plaquée.
PAR W. H. BUNNELL, Encanteur.
IL sera vendu samedi 14 décembre [illegible] au No [illegible] de la rue Gravier [illegible]
[illegible]
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR D. E. MORPHY.
Foin ! Foin ! Foin !
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
IL sera vendu, [illegible] des Marais, [illegible] foin.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Pitre à sucre
PAR D. E. MORPHY, encanteur
IL sera vendu jeudi, 12 décembre 1867 à 11 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Marais, pour le compte de qui il appartiendra [illegible]
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR EUGENE TOURNE.
Successeur de
BERNARD TURPIN
Vente sans réserve de 100 barriques vin de Bordeaux.
PAR EUGENE TOURNE.
Bureau No 95 rue Vieille-Levée
JEUDI, 12 décembre, à 11 heures précises du matin, il sera vendu au magasin [illegible] de la Douane, rue Douane entre Vieille Levée et Peters—
100 barriques vin de Bordeaux.
Conditions—Comptant en billets du Trésor. 11 déc

Vente à l'encan pour clore la cargaison de la barque Emily, venue de Marseille, d'Eaux de vie françaises, Vins, Vermouth, Sardines, Huile d'olive, &c., &c.
PAR EUGENE TOURNE, encanteur.
Bureau No 95, rue Vieille-Levée
JEUDI, le 12 décembre 1867, à 10 heures et demie A. M. il sera vendu à l'encan au magasin No 95, rue Vieille-Levée, sur le quai, [illegible] :
80 barriques vin de Narbonne et Restaurant.
50 caisses [illegible]
50 [illegible]
25 [illegible] eau de vie,
48 estagnons eau de fleurs d'oranger,
140 caisses sherry,
34 futailles cognac,
100 caisses sardines 100/4 et 100/2 boîtes chaque,
250 [illegible] vermouth,
200 damejeannes, grandeurs assorties,
67 balles bouchons,
134 paniers bouteilles.
Conditions : Jusqu'à $500 comptant ; au-dessus de $500 trente jours ; et au-dessus de $1000 soixante jours pour des billets à la satisfaction des vendeurs. 10déc

PAR W. E. DAVID.
Succession de JNO. E. SHUTE, No 29,791.
Bons meubles en acajou et en noyer à l'encan.
PAR W. E. DAVID,
ALBERT GAILLARD, Encanteur.
Bureau rue Baronne No 56.
IL sera vendu, jeudi, 12 décembre, à 10 heures et demie, à la résidence de feu le défunt, rue Annunciation et Première, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 29 novembre 1867—No 29,791 du dossier de la dite Cour—
Tout le contenu de la dite résidence, comprenant : bons meubles en acajou et en noyer, tels que bois de lits, armoires, bureaux, tapis, meubles de salon, gravures, linge de corps, fourneaux de cuisine et batterie de cuisine, &c.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 1er déc—1,8,11 12

Chevaux, mulets, buggies, harnais, wagons, burouches, &c.—à l'encan.
PAR W. E. DAVID,
ALBERT GAILLARD, encanteur.
IL sera vendu, dorénavant, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 11 HEURES, aux écuries No 134 de la rue Baronne—
Chevaux, Chevaux,
Mulets, Mulets,
Vaches laitières, Vaches laitières
Buggies couverts et découverts, harnais, wagons, &c.
N. B.—Recevant constamment des animaux du Kentucky, du Missouri, de l'Indiana et du Tennessee, j'offre de nouvelles facilités aux acheteurs et aux vendeurs. 16 nov—1m.

CONSULAT DE FRANCE
AVIS MENSUEL. Décembre 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A	L
Auranssan artiste dramatique	Laborde Raymond
	Laporte et De [illegible] MM
Audoin Emile	Lauzier Ferdinand
B	Leboul Eugène
Blais J tonnelier	M
Bettantier Eugène	Montousse Jacques
Blanc Alloy	Morant Henri
Baldenweck Therese	Montant J Marie
Bientz Nicolas	Milou Henri
C	Mesurer
Claude Gratien	Mauvel J Pierre
Castel L' pharmacien	Montelrac Philippe
Cavenier Louis	Matmas
Caussaud horloger	N
Cazenavette Gabriel	Nassoy Louis
Chabert Pierre	O
D	Oras Mlle
Daguier J Claude	P
Davis Martin	Paret Eugène
Dumontel Mme veuve	Perret Thomas
Deschamps Victor	Q
De Beaumarchais veuve Perrot	Quintin Muller
Dupont Bernard	R
E	Rueque Jacques
Eberhards Nicolas	Reynaud Jules Jacques
F	Rondeau Louis
Fauqué François	S
Feuillonier Jean Etienne	Souppenne Charles
G	Stuch Philippe
Gachet Jean	Soulier tonnelier
Guerrier Edwin	T
Gadet Célestin	Thourot George
H	Tastevin Auguste
Hauser Emile	V
Hauser Mathias Mme veuve	Valencony Louis Mme veuve
J	W
Juge Louis	Wolf Rosalie Mlle
Jacques Antoine	Wrédenburgh.

La Chancellerie du Consulat de France, rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
3 déc

VENTES A L'ENCAN.
PAR HOFFMAN MARKS & CO
Succession de L. H. Stern & Co. No 29866.
Fonds du Magasin de L. H. Stern & Co., rue Gravier, No 1[illegible].
Assortiment général de Quincaillerie, coutellerie, &c., pour opérer un partage.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO,
S. S. ZELNICKER, encanteur.
Bureau rue de Chartres, No 38.
IL sera vendu le mardi 21 décembre 1867, à midi, au magasin No 106 de la rue Gravier, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. [illegible] juge de la [illegible] Cour de District de la Nile Orléans, No 29 [illegible], en date du 3 décembre 1867, pour le compte de ladite succession, pour opérer un partage—
Tout le fonds de magasin, comprenant un assortiment général de quincaillerie, coutellerie, &c, [illegible] tout suivant l'inventaire.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 12 déc

Grande vente, sans réserve, de
660 lots d'habillements de saison, pour messieurs et pour jeunes gens—Un choix d'articles de climat.
— Egalement —
280 lots de Lingerie de messieurs, &c.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,
S. S. ZELNICKER, encanteur.
JEUDI, 12 décembre, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres, il sera vendu sans aucune réserve quelconque—
660 lots d'habillements de saison pour messieurs et pour jeunes gens—Un choix d'articles de climat, et particulièrement pour ce marché.
— Egalement —
280 lots de lingerie de messieurs, chemises fines, [illegible] de dessous, chemises de pesante, [illegible]
Le tout sans aucune réserve quelconque.
Conditions à la vente. 12 déc

Succession de MARX LEVY.
Fonds du magasin No 34 de la rue Vieille Levée —Quincaillerie, ferblanterie, articles en osier et en bois.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
S. S. ZELNICKER, encanteur.
IL sera vendu [illegible]
[illegible]
Le tout sera vendu au lot.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Succession de G. J. LEWIS
pour opérer un partage.
Les billets de la ville pris au pair
Grande vente importante, à l'encan
DU FONDS DU MAGASIN No 17 DE LA RUE DU CANAL.
Comprenant un des plus grands et des meilleurs stocks de
[illegible]
[illegible]
MM. HOFFMAN, MARKS & CO.
S. S. ZELNICKER, encanteur.
Bureau rue de Chartres No 38
IL sera vendu [illegible]
[illegible]
HOFFMAN, MARKS & CO.

Succession d'Isidore Loeb
Distillerie, Ustensiles, [illegible]
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
S. S. ZELNICKER, encanteur.
IL sera vendu [illegible]
[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.
Un Café à l'encan.
Par J. P. BOISSEAU, Encanteur.
IL sera vendu [illegible]
[illegible]
Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

MONTGOMERY BROS. & CO
Succession de Louis Quinlan—No 30,007.
Bois de chauffage et charbon.
PAR MONTGOMERY BROS & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
SAMEDI, [illegible]
[illegible]
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Beaux Meubles en acajou et en noyer, Tapis de bruxelles, Gravures françaises, Argenterie, Pianos etc.
PAR MONTGOMERY BROS & Co.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu vendredi, 13 de courant, à 10 heures, à la résidence [illegible]
[illegible]
Egalement—Un joli piano Pleyel et Erard.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

Meubles. Meubles. Meubles
PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY encanteur.
IL sera vendu, jeudi 12 décembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 47 de la rue du Camp—
Un assortiment général de meubles
— TELS QUE —
Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou, [illegible] [illegible] tables [illegible], glaces [illegible] [illegible], pianos, tapis [illegible], [illegible] etc.—Un choix de [illegible] bien garnies.
— EGALEMENT —
Une grande facture de lits cottage et de sommiers et bois et rotin.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux de [illegible]
appareillés, élégants chevaux de [illegible]
beaux mulets de tir, vaches laitières, bu-
gies, harnais, wagons, etc, à l'encan.
PAR MONTGOMERY, BRO & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu jeudi 12 décembre, à 11 heures du matin, aux écuries de [illegible]
Elégants Chevaux appareillés
[illegible]
Beaux mulets de tir.
Belles vaches laitières.
AUSSI :
Buggies découverts et couverts, harnais wagons, etc.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR PALFREY & HILL
Succession de Sumpter Turner—No 29,885.
Vente positive et sans réserve de [illegible] actions de la banque d'Amérique, de la banque de l'Etat de la Louisiane, de la [illegible] du Canal et de la banque des Citoyens
PAR PALFREY & HILL,
H. W. PALFREY, encanteur.
Bureau, rue [illegible] No 26
MERCREDI, 18 décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 4 décembre 1867, les actions de banque suivantes, appartenant à la succession de S. [illegible], savoir :
20 actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane,
11 do do Banque de l'Etat de la Louisiane,
7 do do Banque d'Amérique,
35 do do Banque de l'Etat de la Louisiane,
40 do do Banque des Citoyens de la Louisiane,
24 do do Compagnie du Canal et Banque de la Nouvelle-Orléans,
40 do do Compagnie du Canal et Banque de la Nouvelle Orléans.
Conditions de la vente—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. Les certificats devront être faits au bureau de l'encanteur [illegible] décembre.
N. B. L'heure, [illegible] de la vente, des ordres additionnels pour la vente d'actions de banque, etc.

PAR CHS. T. NASH.
Succession de D. W. ASHBRIDGE, décédé.
Terrains de prix et améliorés dans le Troisième District.
Par CHAS. T. NASH, encanteur,
Bureau au "Masonic Hall Auction Mart" au coin des rues St Charles et Perdido.
SAMEDI 28 décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, il sera vendu, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile Orléans, daté du 18 novembre 1867 No 29,625 du dossier de la dite Cour—
Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Columbus Villeré, Kerlerec et Plauché [illegible]
[illegible]
Les améliorations comprennent une maison en briques, ayant 6 chambres et cabinets, corridors et galeries à étage [illegible] cuisine, [illegible] chambres de domestiques, 3 cuves, hangars, etc.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet hypothécaire de $2,160, daté du 1er décembre 1867, à 1 an de date, portant 8 pour cent d'intérêt. Pour le reste, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
N. B. La propriété est vendue sujette à un bail qui expire le 1er mai 1868. 13 [illegible] 28

Succession de D. W. ASHBRIDGE, décédé
Meubles en bois de rose, acajou et noyer, miroirs, tableaux, porcelaine, verrerie, &c. &c.
PAR CHS. T. NASH, Encanteur.
Bureau, au "Masonic Hall Auction Mart," au coin des rues St Charles et Perdido.
JEUDI, 26 décembre, à 11 heures du matin sur les lieux au No 476 de la rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté du 18 novembre 1867, No 29,625, du dossier de la dite Cour, il sera vendu, pour le compte de la dite succession—
Tous les meubles de la dite résidence, comprenant en partie—Meubles en bois de rose, acajou et noyer, tapis de Bruxelles, rideaux, stores, miroirs, tableaux, gravures, porcelaine, verrerie, fourneaux et ustensiles de cuisine, etc.
Egalement—Un piano en bois de rose et tabouret.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 20 nov—13 26 déc